

M. l'échevin Couture

Propose: Que les deux rapports soient renvoyés au Conseil.

M. l'échevin Carter propose en

Amendement: Que cette Commission n'accepte pas le rapport de l'architecte Godin *re* poste de police No 13, mais qu'un architecte désintéressé examine les plans et devis et l'édifice, et qu'il fasse rapport à cette Commission avant qu'aucun rapport soit présenté au Conseil.

Pour: Carter et Roy—2.

Contre: Marin, Couture et Proulx—3.

Ledit amendement est ainsi négativé et la proposition principale étant mise aux voix, elle est affirmativée sur la même division renversée des voix, et il est

Résolu: En conséquence.

3.—Soumis un extrait du procès-verbal d'une assemblée de la Commission des Marchés demandant que des mesures sévères et énergiques soient prises pour faire cesser l'abus de cracher sur les planchers dans les marchés.

Renvoyé au surintendant de Police.

4.—Sur proposition de M. l'échevin Carter, il est

Résolu: Que le surintendant de Police soit prié de préparer un état indiquant:

1o Le nombre des officiers et constables du corps de police de la ville de Saint-Louis le 1er janvier 1909 et le salaire de chacun de ses membres;

2o Le nombre des officiers de Police et des constables dans ladite municipalité le 1er janvier 1910 et le salaire de chacun d'eux.

5.—Soumise et lue une demande de M. Rodolphe Lavallée, à l'effet d'être nommé secrétaire privé du surintendant de Police.

Est aussi soumise et lue une lettre du surintendant de Police appuyant sa demande.

La question est remise à la prochaine assemblée, à la demande de M. l'échevin Couture.

Ajournement.

JOHN J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 17 janvier.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Robinson, Séguin, J.-B.-A. Martin, Laviolette et Guay.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1.—Le Trésorier de la Cité fait rapport que M. Joseph Louis Houlé, un des fonctionnaires nommés à la dernière séance, n'a pu passer l'examen réglementaire, et qu'il est, par conséquent, incapable de remplir les devoirs de la position à laquelle il a été nommé.

Il est en conséquence

Résolu: D'annuler la résolution nommant M. Houlé.

2.—Le Trésorier de la Cité soumet un état des crédits requis pour l'administration du nouveau quartier Laurier pour l'année courante.

Renvoyé aux avocats de la Cité pour qu'ils donnent au trésorier une direction légale en la matière.

3.—Le contrôleur de la Cité informe la Commission que après avoir révisé les augmentations de salaires accordées à la dernière séance, il a constaté que ces augmentations excèdent de \$450 le montant disponible. Il est alors

Résolu: De retrancher cet excédent au prorata sur toutes les augmentations de \$100 et au-dessus afin de combler ce déficit, le montant ainsi déduit devant être, si possible, remboursé lorsqu'il y aura des fonds disponibles.

4.—*Résolu:* Que les nominations de MM. Beaudry et Normandin ne prennent effet que le 1er février, vu que présentement ils travaillent pour les élections.

5.—Instruction est donnée au Trésorier de la Cité de faire rapport relativement au cas d'un vieil employé du nom de Rourke, qui est trop âgé pour remplir les devoirs de sa charge; et le greffier de la Cité devra aussi faire

Moved by Ald. Couture,

That both reports be referred to the City Council.

Moved in amendment by Ald. Carter,

That this Committee should not accept Architect Godin's report *re* No. 13 Police Station, but that a disinterested architect should examine the plans, specifications and building and report to this Committee before any report is made to the Council.

Yeas: Carter and Roy—2.

Nays: Marin, Couture and Proulx—3.

So the amendment is lost and the main motion being put, it was carried on the same division reversed and

Resolved: Accordingly.

3.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of the Markets Committee asking that strict and energetic measures be taken to stop spitting on the floors of the markets.

Referred to the superintendent of Police.

On motion of Ald. Carter, it was

Resolved: That the superintendent of Police be asked to prepare a statement indicating:

(1) The number of Police officers and constables of the Police force in the town of St. Louis on the 1st January 1909 and the salary of each;

(2) The number of said police officers and men in said municipality on the 1st January 1910 and the salary of each.

5.—Submitted and read an application of Mr. Rodolphe Lavallée to be appointed private secretary to the superintendent of Police.

Submitted and read also, a letter from the superintendent of Police favoring this appointment.

The matter was deferred until the next meeting at the request of Ald. Couture.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of January.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Robinson, Séguin, J. B. A. Martin, Laviolette and Guay.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—The City treasurer reported that Mr. Joseph Louis Houlé, one of the officials appointed at the last meeting, could not pass the regular examination, and that he is, therefore, unfit to fill the duties of the position to which he was appointed.

It was therefore

Resolved: To annul the resolution appointing Mr. Houlé.

2.—The City treasurer submitted a statement of the appropriation required for the administration of the new Laurier ward for the current year.

Referred to the City attorneys so that they may legally advise the City treasurer in the matter.

3.—The City Comptroller informed the Committee that, after having revised the increases of salaries granted at the last meeting, he found out that the said increases exceeded by \$450 the available sum. It was then

Resolved: To charge said sum, prorata, on all the increases of \$100 and over so as to cover the said deficit, the amount thus deducted, to be, if possible, refunded when funds are available.

4.—*Resolved:* That the appointments of Messrs. Beaudry and Normandin shall take effect only on the 1st of February, as they are now working for the elections.

5.—The City treasurer was instructed to report anent the case of an old employee named Rourke, who is too old to perform his duties, and the City clerk is also asked for